

**ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, FORMATION AIDE-SOIGNANT PAR APPRENTISSAGE: PROMOTION PROFESSIONNELLE « LOW COST », PLAN DE FORMATION : UN MONDE VIRTUEL ?, LA MÉDECINE LIBÉRALE PREND DE PLUS EN PLUS DE PLACE AU SAMU, LITS DE RÉA : LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS, BELLE-ILE ET OUESSANT DANS LA TEMPÊTE, ET AUSSI L'ORL, LA CHIRURGIE PÉDIATRIQUE...**



# BIFI Sud

n°51

*Le journal à base d'agents actifs*

Juillet 2021

syndicat SUD Santé Sociaux

Bâtiment des écoles

poste 83734 ou 02-99-28-37-34

syndicat.sud@chu-rennes.fr



[www.sudsantésociaux35.org](http://www.sudsantésociaux35.org)



*Ce numéro n'a pas été  
réalisé en travaillant  
en 12 heures*



## Plan égalité professionnelle femmes-hommes



Un an après la parution du décret imposant la mise en place de mesures pour réduire les inégalités femmes-hommes, la direction rédige enfin une procédure de signalement des violences sexistes et sexuelles au CHU. La charte égalité femmes-hommes et la procédure de signalement avaient été négociées et portées à notre seule initiative par le syndicat SUD, il y a trois ans. Nous interpellons la direction par courrier dès Avril 2016...

Malheureusement, la direction s'obstine à tenir les représentants du personnel éloignés de la procédure. Aucun bilan depuis la mise en place de la charte et de la procédure. Par ailleurs, les coordonnées téléphoniques des organisations syndicales ayant des représentants au CHS-CT ne sont toujours pas indiquées sur les plaquettes comme ressources

supplémentaire en cas de violences sexistes ou sexuelles.

Concernant l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, visée également par le décret, rien n'est proposé concrètement. Les sous-effectifs et les rappels à domicile continuent à désorganiser et polluer la vie privée, la vie de famille.

Le respect du droit des femmes ne peut pas rester en état de promesses de papier, mais être garantis dans les faits. Ce plan présenté par la direction en CTE ne le permet pas aujourd'hui. Nous avons donc voté CONTRE ce document.

**Nous demandons notamment :**

- **L'arrêt des rappels à domicile et l'augmentation des effectifs ainsi qu'un vrai pool de remplacement.**
- **L'intégration des représentants du personnel dans la procédure de signalement des violences sexistes et sexuelles, avec affichage de leur coordonnées téléphoniques.**

## Apprentissage et promotion professionnelle

Pour faire face à la pénurie d'aides-soignants, conséquences d'une gestion à très court terme des métiers, de très mauvaises conditions de travail et d'un gel salarial de longue date, ce gouvernement va développer, à côté du parcours traditionnel, une formation AS par apprentissage en 18 mois.

La formation par apprentissage est sans doute un moyen de ramener des personnes éloignées de l'emploi, pour un accès à la formation au métier d'AS. Le CHU peut aujourd'hui utiliser ce dispositif de formation moins intéressant pour le salarié que la promotion professionnelle

Le problème, c'est le flou sur les financements de la formation par apprentissage, qui pour le moment se font à moyens constants sur notre budget de formation continue. Concrètement, cela se fera forcément au détriment des autres formations, dont la promotion professionnelle, dans les autres métiers. Cela nous paraît inacceptable que certains collègues perdent le bénéfice de leur concours faute de financement, et doivent tout reprendre à zéro. Il est inacceptable de sacrifier la formation à certains métiers au prétexte de remédier à des pénuries de personnels dans d'autres métiers mis en tension au fil des ans par des politiques d'austérité dans les hôpitaux.

L'indemnisation des apprentis s'annonce extrêmement insuffisante puisque l'on parle de 53 % du SMIC minimum. Une misère ! Nous avons demandé que le CHU finance des indemnités de formation AS au niveau du SMIC.

Parce que l'apprentissage peut correspondre à la situation de certains futurs collègues, notamment venant de l'extérieur, et donc les intéresser, nous n'avons pas voulu voter « contre ». Nous avons donc voté « abstention ». La CGT s'est également abstenue, FO a voté « contre », ... et la Cfdt a voté « pour »...



## **Bilan du plan de formation 2020**

L'exercice 2020 a été évidemment marqué par l'annulation de nombreuses formations du fait de la crise sanitaire. Il restait donc un budget non dépensé que nous souhaitons voir attribuer aux promotions professionnelles. Nous l'avons dénoncé à l'époque, et nous avons rappelé une fois de plus que des collègues ont perdu le bénéfice de leur concours (IFSI).

Nous avons également pointé les limites du développement de la formation en e-learning, qui enregistre un très fort taux d'abandon en cours de session et ne bénéficie pas d'aménagements d'horaires sur le temps de présence au travail.

Enfin, les formations incendie, réduites à de simples informations à la va-vite (parfois même 1h avant la prise de poste) ne permettent pas de dispenser les connaissances nécessaires dans des conditions acceptables. Nous portons le fait que de vraies journées complètes soient dégagées, couplées avec les formations gestes d'urgence.

Nous demandons toujours et encore que les représentants du personnel soient associés à la mise en œuvre du plan de formation. La DRH a proposé de nous revoir à la rentrée pour avancer sur ce sujet.

Pour toutes ces raisons, nous avons voté « CONTRE » ce bilan du plan de formation... et pour voter avec les 4 représentants du syndicat SUD, il ne restait plus qu'une seule représentante (CFTC), ... les autres organisations syndicales n'étant pas restées siéger jusqu'à la fin de l'instance...

## ***Dans les services...***

### **SAMU : expérimentation du « service d'accès aux soins »**

Il s'agit d'augmenter l'activité de l'association de médecine libérale au sein même de la régulation du SAMU, au motif affiché d'améliorer le recours à la médecine de ville et ainsi décharger les urgences. Des opérateurs salariés de l'association de médecins libéraux dont un « expert call center » évolueront au sein du SAMU et côtoieront des ARM du CHU.

En matière de réorganisation de nos services publics, le ministère privilégie l'amalgame avec le secteur privé lucratif et pousse le mélange des genres jusqu'à mélanger des professionnels du privé et du public avec différents statuts et des hiérarchies différentes.

La direction n'a pas été en mesure de nous présenter des cycles de travail, rendant impossible la vérification de leur conformité à la réglementation et la qualité des conditions de travail. De plus, il n'y a aucune information sur les moyens mis en place par la médecine de ville pour la prise en charge de ces patients dans le cadre de cette nouvelle organisation avec régulation par la médecine commerciale de ville, avec quelles filières d'aval.

SUD a voté « CONTRE » ce niveau supplémentaire de commercialisation de notre système de santé. Nous soutenons et défendons une médecine de ville salariée et publique, adossée aux hôpitaux. La CGT et FO ont également voté contre, ...la Cfdt, CFTC et CFE-CFC se sont abstenus...

### **Réanimation Chirurgicale : Augmentation du capacitaire de 21 à 24 lits**

Il apparaît que l'Ille-et-Vilaine, comme de nombreux autres départements limitrophes du 35, est sous dotée par rapport aux ratios nationaux de lits de réanimation. Aujourd'hui, le passage de 21 à 23 lits en Réa Med et en Réa Chir ne permet pas de les mettre au niveau des ratios nationaux, même en tenant compte des lits de réanimation de Saint-Malo et du CH Privé de St Grégoire. Le projet n'anticipe pas non plus les prévisions concernant l'augmentation de la population sur le département du 35 et donc de l'évolution des besoins sanitaires pour les années à venir. On continue donc la politique gouvernementale du bricolage et des petites économies, malgré le constat sans appel révélé par la crise sanitaire.

De plus, la reconstruction des cycles de travail en 12 heures va mettre les agents en déficit horaire sur leurs cycles de travail. Ce sera le levier pour les forcer à revenir sur leurs repos, ...et donc faire des semaines de 60h, ce que nous ne cautionnons pas.

SUD a voté « CONTRE », ainsi que la CGT et FO ...la Cfdt a voté «pour»...la CFE/CGC s'est abstenue...

## ORL : « Restructuration » des consultations externes

Face à une activité qui augmente fortement en consultations ORL, la « restructuration » ne permet plus de répondre aux enjeux. Elle se fait dans des locaux toujours aussi vétustes, avec un renfort IDE insuffisant. Les conditions de travail (salles de pause, vestiaires,...) sont à l'image des locaux, dégradées.

Les cycles de travail ne sont pas mis à jour et ne nous ont pas été communiqués. SUD a voté « CONTRE », de même que la CGT, FO et la CFTC... La CFDT a voté «pour», la CFE-CGC s'est abstenue.

## Chirurgie Pédiatrique : Pour une égalité de prise en charge des enfants

Depuis longtemps, SUD porte la création d'un poste à temps plein d'Éducatrice Jeunes Enfants en chirurgie Pédiatrique. Il s'agit du seul service de pédiatrie qui n'en disposait pas, au détriment de la prise en charge des enfants.

Au CHS-CT de l'Hôpital Sud, la direction a annoncé la création d'un 50%. Nous continuons de revendiquer pour la création d'un temps plein.

### Avis de tempête sur Belle-Ile et Ouessant :

#### Les collègues refusent la suppression de 4 postes d'AS sur 8 le matin

Le CTE du 24 juin a été interrompu par l'envahissement de la salle par nos collègues de Belle-Ile et Ouessant. Avec de nombreuses pancartes, et des prises de paroles fortes, elles sont venues dénoncer directement auprès de la direction le projet de restructuration basé sur l'externalisation du bio-nettoyage et la suppression de 4 postes d'AS sur 8 AS le matin.

#### Dialogue social au CHU



Les collègues de Belle-Ile et Ouessant ont dénoncé une forte dégradation dans les soins et la prise en charge qui demandent une attention particulière, y compris psychologique, du fait de pathologies compliquées et de chirurgies lourdes, avec mise en difficulté du personnel dans l'organisation du travail et des soins.

Face à elles, le mur de la direction, qui « entend » mais refuse de répondre et renvoie sans cesse à des discussions ultérieures, dans un cadre qu'elle contrôle. Nos collègues refusent cette restructuration.

### Augmentation de prestations CGOS

Le comité régional du CGOS Bretagne réuni le 2 juillet a validé 2 augmentations de prestations pour l'année 2021:

- La prestation en chèque cadeau pour le Noël des enfants passe de 25 € à 30 € par enfant.
- La prestation « sports, loisirs et cultures » passe de 60 € à 100 €

Vos représentants SUD ont validé cette augmentation due à un excédent budgétaire sur l'année 2021 face à un grand nombre de prestations qui n'ont pas été versées du fait de la crise sanitaire.

Pour mémoire, nous vous rappelons aussi qu'un fond d'Aide Exceptionnelle Remboursable ou Non Remboursable est à votre disposition pour vous aider.

Toujours présent à vos côtés, nous restons disponibles pour toutes vos questions et pour vous conseiller dans la constitution de vos dossiers.

Recevez le journal **BIFI Sud**  
Abonnez-vous, c'est gratuit !  
Nom :  
Prénom :  
Service :  
A retourner à : Syndicat Sud Bâtiment des écoles  
Pontchaillou



Union syndicale  
**Solidaires**

Se syndiquer aujourd'hui : un droit ? NON, une NECESSITE !